

des Princes, &c. Août 1717. 97

voient à propos que l'on fit une Députation au Roi pour sçavoir l'intention de S. M. à ce sujet, & pouvoir s'y conformer. Cet expedient fut generalement approuvé, & le Roi a fixé le 30 Juin pour recevoir cette Députation du Parlement & s'expliquer. Ce grand differend qui étoit prêt à être terminé est encore au même état qu'il étoit auparavant, ce qui doit fournir matiere aux raisonnemens politiques. On attend avec impatience de sçavoir la resolution que S. M. prendra, ou pour mieux dire, qu'on lui fera prendre dans cette conjoncture, & de voir la fin d'une affaire qui fait l'attention de tout le Royaume. Ce qui m'a obligé de faire une si exacte récapitulation de ce qui s'est passé au sujet de cette contestation, est que malgré tous ces incidens elle pouroit bien être terminée, ainsi le Lecteur sera plus au fait, & d'autant mieux instruit de l'état où elle se trouve à present.

V. Comme toutes les piéces concernant cette affaire sont curieuses & interessantes, nous insererons ici le dernier Memoire en entier qui a été présenté par Mrs. les Princes du Sang avec des Lettres Patentes du feu Roi, servant à justifier un fait qui s'y trouve, nous n'en donnâmes qu'un simple extrait dans le Journal du mois dernier; mais la fidelité de l'histoire du tems, & ce que l'on doit au Public, exige que nous les mettions ici tout au long.

*Députation
au Roi fixée
au 30 Juin.*